



PROCÈS-VERBAL DU CÉ

Séance extraordinaire

Mardi 22 juin 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'établissement de l'école Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 22 juin 2021 à 18 h 00** via la plateforme TEAMS.

ORDRE DU JOUR :

1. Présence et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public (10 minutes)
4. Budget initial
5. Résolution mesures protégées 20-21
6. Rapport / Bilan annuel
7. Listes effets scolaires
8. Plan d'agrandissement
9. Levée de la séance

Présences	Présent(es)	Absent(es)
Parents		
Avini, Marlène (substitut)	☐	☒
Brisson, Marc	☐	☒
Demers, Éric	☒	☐
Fontaine, Sonia	☐	☒
Gagnon, Claudia (1 ^{er} substitut)	☒	☐
Lafond, Mélanie (substitut)	☐	☒
Noël, Anne-Marie (représentante au comité de parents)	☒	☐
Pelletier, Marie-Josée	☒	☐
Villeneuve, Nancy	☒	☐
Rizkallah, Nancy (substitut)	☐	☒
Enseignants		
Dubé, France	☒	☐
Fortin, Éric (substitut)	☐	☒
Gourdes, Nécia	☒	☐
Lanoue, Geneviève	☒	☐
Thibodeau, Paul	☒	☐
Professionnels		
Labelle, Sylvie	☒	☐
Lapalme, Raymonde (substitut)	☐	☒
Soutien		
Savard, Martine	☒	☐
Direction		
Dubois, Louis-Philippe	☒	☐
Directions adjointes (non obligatoire)		
Cloutier, Yanick	☒	☐
Lavergne, Marie-Pier	☒	☐
Paré, Geneviève	☒	☐
Grondin, Francesca	☒	☐
Secrétaire		
Giguère, Nathalie	☒	☐
Élèves		
Dufour, Philippe-Olivier	☒	☐
Tremblay, Nathaniel	☐	☒
Public		

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Anne-Marie Noël, présidente du conseil d'établissement, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 07.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Anne-Marie Noël lit le projet d'ordre du jour.

M. Louis-Philippe Dubois mentionne que l'ordre du jour dans le cadre d'une séance extraordinaire est un contenu auquel on doit se conformer. Il n'y a aucun ajout possible. L'extraordinaire vise à passer les points de l'ordre du jour qui a été validé et cautionné par la présidente.

CÉ 22-06-2021
765

Il est proposé par Mme Nécia Gourdes,
QUE, l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

3. PAROLE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucun public

4. Budget initial

Mme Anne-Marie Noël présente le point du budget initial qui est le premier de Mme Francesca Grondin.

M. Louis-Philippe Dubois informe que c'est un budget plus que sommaire et de surface, car le ministère n'a pas encore déposé les sommes. Ce n'est pas une réalité exclusive à Racicot en terme de budget initial. Pour ceux et celles qui vont faire un retour au conseil d'établissement l'an prochain, ils pourront constater que le budget révisé sera beaucoup plus parlant et plus significatif au niveau des chiffres et de l'orientation que l'établissement prend au niveau du budget qui se termine au 30 juin prochain. Malgré le contexte COVID et des dépenses qui ont été générées par celui-ci, nous avons un surplus budgétaire.

Monsieur Dubois et Madame Grondin présentent donc la portion fonctionnement/investissement du budget initial pour 2021-2022 dans un contexte d'équilibre.

CÉ 22-06-2021
766

Mme Anne-Marie Noël demande si en raison des nouveaux locaux, l'argent est pris à même l'investissement de l'école pour l'achat du matériel, ce que la direction réfute en mentionnant qu'il s'agit d'un budget autre.

Il est proposé par Mme Sylvie Labelle
QUE, le budget initial soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CÉ 22-06-2021
767

5. Résolution mesures protégées 20-21

M. Louis-Philippe Dubois mentionne qu'au dernier conseil d'établissement il avait présenté les mesures dédiées et protégées par souci de transparence. Toutefois, l'opération qu'il se devait de faire avec nous en décembre-janvier dernier a été laissée de côté dans la cohue de la COVID. Celle-ci s'est donc rajoutée à la dernière minute. Il a donc été demandé aux directions de présenter au conseil afin qu'il confirme que les sommes ont été reçues et dépensées dans les mesures suivantes : aide alimentaire, soutien à la réussite éducative, interventions efficaces (violence et intimidation), acquisition d'œuvre littéraire et de livres de littérature jeunesse,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Pelletier

QUE, le CE confirme la réception et le déploiement des sommes rattachées aux mesures protégées pour 2020-2021 à la PCAR

Adopté à l'unanimité

6. Rapport /Bilan annuel

Mme Anne-Marie Noël présente son rapport annuel. Elle prend le temps de lire un petit mot :

L'année 2020-2021 a été chargée de complications et de défis. Le personnel de direction, les enseignants, le personnel professionnel et de soutien de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot se sont mobilisés afin que chaque élève puisse évoluer dans son école avec le soutien dont il avait besoin. Les élèves ont été accompagnés tout au long de l'année afin qu'ils se sentent en sécurité autant physiquement qu'académiquement. Chacun a fait des miracles avec les ressources dont il disposait.

Merci aux membres du conseil d'établissement, à la direction et aux membres du personnel pour votre implication et votre dévouement qui contribuent à la réalisation du plein potentiel de nos jeunes. C'est ce qui a fait LA différence cette année. Les réunions du conseil se déroulent toujours dans un climat convivial et respectueux, qui permet à chacun d'exprimer son point de vue ou ses questionnements, malgré les complications vécues en Teams.

Je vous souhaite un été apaisant et ressourçant en espérant que la prochaine rentrée soit un pas de plus vers le retour à la normale.

Anne-Marie Noël

Mme Nécia Gourdes mentionne qu'il faudrait mettre au singulier Messieurs Paul Thibodeau, car il y en a seulement un.

Mme Nathalie Giguère mentionne qu'elle a fait une modification en supprimant un nom et omis de mettre messieurs au singulier.

CÉ 22-06-2021

768

Il est proposé par Mme France Dubé
QUE, le bilan annuel soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

7. Listes des effets scolaires

M. Louis-Philippe Dubois présente les listes des effets scolaires, cette année. Habituellement, elles ne sont pas présentées. La liste des cahiers d'exercices et les listes d'effets scolaires sont validées par les services éducatifs et la direction générale à chaque année. Les listes PCAR sont conformes aux exigences de la politique de frais chargés aux parents, en gardant en tête qu'il y a eu un recours collectif à cet effet.

CÉ 22-06-2021

769

Il est proposé par Mme Nancy Villeneuve
QUE, les listes des effets scolaires soient approuvées telles que déposées.

Adopté à l'unanimité

8. PLAN D'AGRANDISSEMENT

M. Louis-Philippe Dubois présente le plan d'agrandissement de la compagnie d'architectes. Il a eu la chance de participer à la sélection de l'architecte. Évidemment, cette nouvelle partie va appartenir à la Formation professionnelle, dans une optique où ce sera temporaire, mais tout de même à long terme.

La préoccupation première de cet agrandissement est que les modulaires sont prêts, mais sont au Lac Saint-Jean et la problématique actuellement est le transport des structures, car le pont Pierre-Laporte vieillit mal et que les structures sont hors normes. Ils sont plus larges que les voies standard d'une autoroute, on a une problématique avec le transport. Il y a également la pénurie d'acier, car le corridor qui part de l'école vers la nouvelle structure est en acier et on ne trouvait pas d'acier pour la construction. Finalement, nous avons eu la confirmation que nous allions avoir les structures d'acier avant les modulaires et elles devraient arriver après les vacances de la construction.

Des photos ont été envoyées par courriel pour présenter un visuel de l'agrandissement. Les rénovations à l'intérieur même de l'école débutent le vendredi 25 juin. L'aménagement du laboratoire de sciences supplémentaire sera priorisé.

Mme Francesca Grondin et monsieur Dubois ont des rencontres de chantier, pour des mises à jour et s'il y a des préoccupations ou des questions.

M Dubois souligne que les locaux suivants seront rapatriés au secteur des jeunes : B-235, B-237, B-239, B-241 et le G-210. S'ajoutent des petits locaux pour les enseignants et professionnels. Ceux-ci vont dégager d'autres espaces pour permettre de mieux faire les

choses pour les élèves. Le local B-224 qui est un local de français va être transformé en local de sciences.

M. Louis-Philippe Dubois mentionne aussi que l'agrandissement va être aménagé pour qu'il soit sécuritaire.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Anne-Marie Noël

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Pelletier,
QUE la séance soit levée à 18h58.

Adopté à l'unanimité

CÉ 22-06-2021
770

Anne-Marie Noël
Présidente du conseil d'établissement

Louis-Philippe Dubois
Directeur de l'établissement

